LA YÉCHIVA DES ÉTUDIANTS

CHÉLA'H LEKHA

Horaires pour Paris Vendredi 4 Juin 2021
Entrée de Chabbat à **21:30** Coucher du soleil - Chkiya: **21:48** Sortie à **22:54**

Chéla'h Lekha
Commentaire sur l'envoi des Explorateurs
par Akiva Zyzek

Dans la Parachat Chéla'h Lekha, Moshé Rabbénou envoie des émissaires en terre de Canaan. Leur mission est d'espionner les habitants du pays pour mieux se préparer à le conquérir. A leur retour de mission, rien ne se déroule comme on aurait pu l'imaginer. Ils découragent les enfants d'Israël d'arriver à l'objectif qu'ils s'étaient fixé, conquérir la terre de Canaan. La conséquence est l'errance durant 40 ans dans le désert avant de finalement entrer en Canaan. Il y a beaucoup de détails dans ce passage de la Torah qui peuvent nous étonner. Essayons d'analyser cette mission et l'envoi des émissaires pour mieux les comprendre.

I. Quelques questions sur le passage :

a) Hashem laisse le choix à Moshé :

וידבר השם אל משה לאמר. שלך לך אנשים ויתרו את ארץ כנען אשר אני נתן לבני ישראל... (במדבר י"ג, א-ב)

''Dieu a parlé à Moshé en disant. Envoie pour toi des hommes et qu'ils explorent la terre de Canaan que je donne aux enfants d'Israël... (Bamidbar 13, 1-2)''

A priori ce verset parait être un ordre de Dieu. Hashem demande à Moshé d'envoyer des explorateurs. Pourtant, Rachi commente ce verset en citant la Guemara (dans le traité Sotha 34 :). Hashem n'a pas ordonné à Moshé d'envoyer ces espions mais le lui a suggéré :

לדעתך אני איני מצוה לך אם תרצה שלח...

''Selon ta conscience, je ne te l'ordonne pas mais si tu le désires, envoie les...''

Cette suggestion est ambiguë. A quoi cela sert-il de laisser le doute ? Soit cette mission est positive et Dieu l'ordonne, soit elle est négative et il faut au contraire la proscrire ?

Pourquoi laisser le choix à Moshé Rabbénou ?

b) Moshé accepte la suggestion tout en sachant que la mission ne se déroulera pas comme il le faut.
Moshé Rabbénou choisit un représentant de chacune des douze tribus et les envoie donc accomplir la mission. Les versets nous donnent le nom de chacun de ces explorateurs. Après avoir cité leur nom, la Torah s'attarde sur le représentant de la tribu d'Ephraïm :

אלה שמות האנשים אשר שלח משה לתור את הארץ ויקרא משה להושע בן נון יהושוע (במדבר י"ג, ט"ז)

''Voici les noms des hommes que Moshé a envoyés pour explorer la terre et Moshé a appelé Hoshéa le fils de Noun, Yehoshoua. (Bamidbar 13, 16)''

Moshé Rabbénou a changé le nom de Hoshéa en Yehoshoua. Pourquoi ce changement de nom, Rachi explique que Moshé Rabbénou savait que le groupe n'allait pas revenir avec des bonnes intentions et qu'il médirait sur la terre d'Israël. C'est pourquoi il a prié pour que Yehoshoua ne se rallie pas à leurs idées et qu'il reste fidèle à la mission. Le changement de nom était une suite à sa prière.
Cela est très étonnant ! S'il a connaissance des conséquences de cette mission ? Pourquoi accepte-t-il de les envoyer ? Nous avons vu que Moshé Rabbénou avait le choix d'accepter la suggestion d'Hashem ou de la refuser, pourquoi l'a-t-il acceptée alors qu'il en connaissait les conséquences ?

c) Traitement de faveur pour Yehoshoua.
Il y avait douze émissaires dans cette mission. Or, comme nous venons de le voir, il n'y a qu'un seul membre du groupe qui a eu les faveurs de Moshé. Pourquoi Moshé n'a prié que pour Yehoshoua ? Qu'avait-il de particulier pour cela ?

La Yéchiva des Étudiants de Paris
11 rue Henri-Murger 75019 Paris – 06 61 42 33 94 – yechdesetudiants@gmail.com – www.yechiva.com

d) L'ordre de mission.
Les émissaires avaient comme but de préparer la stratégie de conquête. Or, dans l'ordre qu'ils reçoivent de Moshé Rabbénou, il y a une partie qui n'a pas l'air d'être liée avec ce but :

ומה הארץ השמנה היא אם רזה היש בה עץ אם אין והתחזקתם ולקחתם מפרי הארץ והימים ימי בכורי ענבים. (במדבר י"ג, כ')

''*Et comment est la terre, est-elle grasse ou est-elle maigre, y a-t-il des arbres ou il n'y en a-t-il pas, vous vous renforcerez et vous prendrez des fruits de la terre. Et c'était la période des prémices des vignes. (Bamidbar 13, 20)*''

Pourquoi Moshé Rabbénou avait-il besoin de rajouter cette demande-là ? N'aurait-il pas dû se suffire de leur demander comment sont les habitants pour préparer la bataille face à eux ? Pourquoi leur demander de voir la qualité de la terre ?

II. Commentaire du Natsiv (Rabbi Naftali Tsvi Berlin) dans le livre Emek Davar sur ce passage.

a) Suite de la Parasha précédente.
Le *Natsiv* explique que pour comprendre ce passage des explorateurs, il faut revenir sur la fin de la Parasha précédente. L'envoi des émissaires pour explorer la terre de Canaan en est la suite directe. Les Bnei Israël se révoltent contre Moshé. Moshé se tourne alors vers Hashem en lui disant que la charge de diriger le peuple est trop lourde pour lui tout seul et qu'il voudrait avoir un soutien.
Dieu lui demande donc de nommer 70 personnes qui seront sous ses ordres pour l'aider à diriger le peuple. Pour que le choix de ces personnes soit équitable, il choisit 72 personnes (6 par tribu) et parmi eux il en tire au sort 70.

וישארו שני אנשים במחנה שם האחד אלדד ושם השני מידד ותנח עלהם הרוח והמה בכתבים ולא יצאו האהלה ויתנבאו במחנה (במדבר י"א, כ"ו)

''*Ils sont restés deux hommes dans le camp, le nom de l'un Eldad et le nom du second Médad, et s'est posé sur eux le souffle prophétique et ils étaient écrits mais ils ne sont pas sortis dans la tente et ils ont prophétisé dans le camp. (Bamidbar 11, 26)*''

Ces deux personnes qui faisaient parties des 72 sages mais qui n'ont pas été retenus pour seconder Moshé Rabbénou, ont reçu une part du souffle prophétique qui avait été donné aux 70 autres. Alors qu'ils ne se trouvaient pas dans la tente avec Moshé Rabbénou et les 70 autres sages, ils ont prophétisé une vision que personne d'autre n'avaient pu voir.
Les commentateurs rapportent que cette prophétie concernait Moshé.
Ils avaient vu que ce serait Yehoshoua qui ferait entrer les Bnei Israël en terre de Canaan et non Moshé.

b) Différence entre la direction de Moshé et celle de Yehoshoua.
Le Natsiv explique qu'il y a une différence totale entre la façon dont Moshé Rabbénou a dirigé les enfants d'Israël et la façon dont Yehoshoua les a dirigés. Jusqu'au moment où Moshé Rabbénou envoie les explorateurs, les Bnei Israël étaient dirigés dans un chemin au-dessus des lois de la nature. Tout est dans les mains de Dieu dans cette approche les hommes ne participaient en rien aux miracles que Dieu leur faisait. C'est pourquoi il n'y avait pas besoin d'acte pour planifier l'entrée en terre de Canaan puisqu'Hashem va la transmettre dans leurs mains. Tout est entièrement sous la direction d'Hashem. En revanche, Yehoshoua a changé la façon de diriger. Il a introduit une certaine part d'action des hommes. Tout reste dans les mains d'Hashem mais les hommes font une part du travail pour que ce soit fait de manière naturelle. C'est certes Hashem qui accomplit tout, mais cela passe par le biais naturel des actions de l'homme. Dans cette approche, il était nécessaire d'envoyer des explorateurs pour planifier la conquête.

c) Relecture du passage avec le commentaire du Natsiv.
Les Bnei Israël ne voulaient plus vivre dans cette proximité tellement forte avec Dieu. Cette clarté dans les voies de Dieu ne leur laissait aucune place. Ils n'avaient pas le droit à l'erreur puisque tout était clair. Ils voulaient prendre une légère distance avec les miracles de Dieu. Non pas pour se permettre de changer de voie et enfreindre la parole de Dieu mais ils avaient l'impression que leur Avodat hashem n'était pas la leur. Il n'avait rien investi pour l'acquérir. Tout était clair. Moshé Rabbénou ne voulait pas les écouter jusqu'au moment où Eldad et Medad ont reçu cette prophétie qui montrait que c'était Yehoshoua qui allait prendre les rênes du peuple. Moshé Rabbénou a compris à ce moment que pour entrer en Israël, il fallait que ça se fasse de manière authentique. Que les Bnei Israël devaient être associés, qu'ils devaient prendre part au miracle et laisser les voies naturelles exprimer les miracles. C'était ça l'approche de Yehoshoua.

Pour cela, il fallait que le choix d'aller inspecter la terre de Canaan vienne des hommes. Hashem a laissé le choix et Moshé Rabbénou a accepté tout en laissant la place à Yehoshoua.

La Yéchiva des Étudiants de Paris
11 rue Henri-Murger 75019 Paris – 06 61 42 33 94 – yechdesetudiants@gmail.com – www.yechiva.com

Il savait parfaitement que cette mission était vouée à l'échec mais la réussite n'était pas le but de ce programme. Il fallait désormais que les Bnei Israël participent, qu'ils comprennent par eux même.
Leur laisser une place à l'erreur. Tout ne doit pas être parfait. Ce qu'il faut c'est que ce soit LEUR chemin, LEUR choix et LEUR erreur. C'est le KINIAN de la terre, l'acquisition, qu'ils intègrent au fond d'eux la parole d'Hashem par eux-mêmes, sans qu'on ne leur impose.
Moshé Rabbénou a ajouté dans l'ordre de mission que les explorateurs regardent la terre pour savoir si elle est bonne ou pas. Il voulait appuyer par cela le fait que les hommes doivent y prendre goût, que ce soit LEUR choix et LEUR motivation. Et il a ensuite béni Yehoshoua qui était nommé comme le futur dirigeant et maître de cette nouvelle approche.

III. Ce modèle à notre niveau individuel.

Bien que ce passage de Torah traite du peuple juif en entier dans sa collectivité, il me semble que nous pouvons nous en inspirer pour parler de chacun de nous dans son individualité.

a) Passer de l'éblouissement à la recherche de motivation
Le Rav Shlomo Wolbé rapporte dans son livre Alei Shūr que dans la Avodat Hashem, le service divin, chaque personne connait des hauts et des bas. Lorsqu'on s'investit dans le temps de manière continue, à l'étude de la Torah par exemple, au début il y a un certain éblouissement, tout parait bien et attrayant. Après un certain laps de temps, la motivation commence à se perdre, on perd le gout et on ne trouve plus d'attirance à l'accomplissement de cette Mitsva. Comment faire alors pour ne pas perdre la motivation ? Comment faire pour que cela ne reste pas juste un éblouissement spontané et que cela survive à l'usure causée par le temps ?

b) Acquérir son Avodat Hashem en en faisant notre choix
Le Ram'hal (Rabbi Moshé 'Haïm Luzzato) dans son livre Dere'h Hashem traite du projet divin dans la création de l'homme. Il y rapporte que par bonté pour l'homme, il a voulu lui faire acquérir la perfection. A cette fin, il rapporte l'importance qu'il y a dans la possibilité de choisir pour acquérir cette perfection :

ואולם צריך שיהיה זה בבחירתו ורצונו כי אילו היה מוכרח...
במעשיו להיות בוחר על כל פנים בשלמות לא היה נקרא באמת
בעל שלמותו כי איננו בעליו, כיון שהכרח מאחר לקנותו,
...והמקנה הוא בעל שלמותו

''...Cependant, il faut que ce soit par son choix et par sa volonté car s'il était obligé par ses actions de choisir malgré tout la perfection, cela ne pourrait s'appeler véritablement sa perfection car il n'est pas maître de cette perfection puisqu'une autre personne l'a obligé à l'acquérir et l'acquéreur est le véritable maitre de cette perfection...''

Une personne peut faire une chose parfaitement sans pour autant qu'on lui attribue cette perfection. Pour mériter qu'on la lui attribue, il faut qu'il soit maître de cette perfection, que ce soit par ses propres moyens qu'il y soit arrivé et qu'on ne l'ait pas forcé à y arriver. C'est pourquoi, il est nécessaire de faire un travail personnel, de s'investir et sentir que cet investissement est le nôtre pour vraiment acquérir la perfection. C'est cela le choix, choisir ce chemin.

c) La nécessité des deux approches
Il est tout de même nécessaire de prendre en compte les deux approches, commencer par cet éblouissement et continuer par un travail personnel. Comme nous le souligne Rabbi Tsaddok Hacohen dans son livre Tsidkat Hatsadik :

וזהו התחלת הכניסה לתורה כמו שכתוב ראשית חכמה יראת
השם. ויראת שמים הוא על ידי שויתי השם לנגדי תמיד כמו
שכתוב בהגהות בתחילת אורח חיים. והיינו ברכות שכולן
מתחילין בלשון נוכח שמיד בהתחלת הברכה צריך להיות השם
יתברך נוכח עיניו כאלו עומד עלין ומצוהו. והסיום לשון נסתר
דמיד נעלם כמו שכתוב על גוזליו ירחף נוגע ואינו נוגע כידוע.

''Et c'est cela le début pour entrer dans la Torah comme il est écrit : les prémices de l'intelligence sont la crainte de Dieu. Et la crainte de Dieu vient par le fait qu'on s'illustre en face de nos yeux la présence de Dieu toujours. C'est cela les bénédictions que nous faisons. Elles commencent toujours dans leur forme par une formule où Dieu est présent face à nous comme s'Il était réellement présent physiquement et qu'Il nous ordonne mais on finit la bénédiction dans un langage où il n'est plus présent comme si immédiatement Il disparaissait.''

En effet, dans le texte des Bénédictions instituées par Nos Maîtres, nous disons tout d'abord Tu à D. et ensuite nous disons Il.

Rabbi Tsaddok Hacohen nous enseigne que dans notre approche des Mitsvot il y a deux stades. Le premier stade est celui où nous nous figurons l'image de Dieu face à nous, ce que nous pouvons appeler l'éblouissement. Dieu est présent et nous sommes éblouis par Sa présence. Mais par la suite, il faut savoir aussi continuer sans penser à Sa présence, comme s'Il disparaissait. Prendre du recul par rapport à Lui.

La Yéchiva des Étudiants de Paris
11 rue Henri-Murger 75019 Paris – 06 61 42 33 94 – yechdesetudiants@gmail.com – www.yechiva.com

IV. Pour conclure.

Les Bnei Israël sont sortis d'Egypte, ils ont vu les miracles de la sortie, la traversée de la Mer Rouge, le don de la Torah, les miracles au quotidien comme la Manne, le puit de Myriam et tant d'autres. Ils ont vécu en proximité avec Dieu. Ils pensaient qu'il leur fallait prendre une distance pour pouvoir s'installer en terre d'Israël et accomplir les Mitsvot parfaitement. Non pas comme éblouis par la vérité mais par un travail personnel et un investissement qui leur appartiendraient.
De la même manière, nous devons trouver une part personnelle dans l'accomplissement de notre Avodat Hashem. Ne pas le faire juste par éblouissement mais aussi par investissement et un travail personnel.

Terre d'idoles

par Rav Jaqui Ackermann

Notre paracha peut-être partagée en deux grandes parties. La première comprend l'histoire des explorateurs. Puis une série de lois sont dictées dans la deuxième. On ne peut s'empêcher de voir dans ces lois, et certains commentateurs le font (voir le Sfath Emeth par exemple), des commandements visant à compenser l'erreur des explorateurs et du peuple. Nous aborderons une de ces lois.

Le texte (Bemidbar 15, 22 à 31) expose les règles relatives à un sacrifice expiatoire apporté en réparation d'une faute involontaire dans le domaine de l'idolâtrie. Si quelqu'un a servi une divinité, croyant que ce culte était autorisé, il doit, lorsqu'il comprend son erreur, apporter un sacrifice. Autre cas : le grand tribunal a autorisé par erreur un culte, et la collectivité a agi par erreur, suite à cette autorisation. Il y a alors un sacrifice expiatoire collectif.

Le texte expose à la suite le cas où cette faute a été commise volontairement. Les versets décrivent si longuement la gravité d'une telle transgression cas que les Sages y voient des allusions à toutes les formes d'hérésie (Sanhédrin 99a).
Il est étonnant que ce sujet soit abordé ici. Les règles relatives aux sacrifices sont traitées en général dans le livre de Vayikra. La Thora revient mainte fois sur les questions de l'idolâtrie, mais la description de la gravité de la faute est unique dans notre paracha. Comme si ce thème n'était pas envisageable de cette manière auparavant. Il faut savoir que la faute des explorateurs a une double portée. D'abord c'est une faute en elle-même.

Puis, le texte dit que c'est la dixième faute des Bné Israël depuis la sortie d'Egypte (Bemidbar 14, 22).

Rachi explique (verset 33) que la sanction des quarante ans d'errance dans le désert commence dès la faute du veau d'or, et non après la faute des explorateurs. Car le peuple a fauté dès la première année de la sortie d'Egypte. Mais la sanction ne s'est scellée qu'à la dixième faute. Elle achève donc un « cycle » d'erreurs (Avoth 5, 4).

Cette faute éloigne le peuple d'une élévation qui aurait pu être maintenue si elle n'avait pas eu lieu. Le peuple s'est éloigné de la terre pour près de quarante ans, D. s'éloigne également. D. ne s'adresse plus à Moché comme auparavant, tant que des personnes de cette génération restent vivantes (Dévarim 2, 17 – voir Rachi). Une véritable cassure s'opère alors : ce n'est pas la génération sortie d'Egypte qui entrera en terre d'Israël. Ce ne sera que la génération suivante, et toutes les promesses faites par Moché aux gens qui étaient en Égypte ne se réaliseront que chez leurs enfants. Pire : un verset (Psaumes, 106, 27) dit clairement que le futur exil est envisagé dès cette faute (nous ne voulons pas entrer maintenant dans le sujet à savoir s'il était inévitablement décrété où s'il aurait pu être évité grâce à certains mérites).

L'éloignement est donc ainsi aggravé car c'est tout le rapport à la terre qui est affecté, ou plutôt le rapport à D. à travers la terre. Car cette terre est donnée par D., et le peuple est sensé ressentir ce don permanent.

La Yéchiva des Étudiants de Paris
11 rue Henri-Murger 75019 Paris – 06 61 42 33 94 – yechdesetudiants@gmail.com – www.yechiva.com

Un des éléments de la faute des explorateurs est certes d'avoir manqué de confiance en D., et de l'avoir affirmé haut et fort. Mais il est humain d'avoir peur. Ils devaient aller combattre des géants, et les craindre n'est pas une faute en soi. Le texte de la Thora dit par ailleurs : si tu te dis que ces peuples sont puissants… alors sache que tu n'as pas à les craindre car D. t'aidera… (Dévarim 7, 17-26). On peut envisager la peur, on peut envisager de ne pas avoir le mérite de se faire aider, on peut envisager que D. ait décidé de donner de la puissance aux autres. Mais il est interdit de dire que la puissance appartient totalement aux autres. La faute de l'idolâtrie est de croire qu'une force possède un pouvoir indépendant de D. L'hérésie est de croire que le pouvoir absolu n'appartient à personne.

En affirmant que la conquête du pays était impossible, les explorateurs disaient ou sous-entendaient que D. ne « pourrait pas » 'hass véchalom (voir Rachi sur Bemidbar 13, 31). Ils ne se posaient pas la question du comment faire ou par quel mérite ils réussiraient. Ils affirmaient une impossibilité. Il n'était certes pas évident de saisir qu'un pouvoir extraordinaire serait donné au peuple pour prendre possession de cette terre, un pouvoir inimaginable de déraciner les habitants, de renverser le cours des événements. Un petit peuple peu expérimenté terroriserait ces cités royaumes !
Comme s'il fallait reconnaître une « nouvelle » toute puissance de D., une puissance dépassant les miracles de la sortie d'Egypte. Le peuple devait apprendre à ce moment que la puissance divine se manifeste ici-bas non seulement pour les aider à s'extirper d'Egypte, mais également en leur attribuant une terre ayant appartenu à des autres peuples.
Être en terre d'Israël doit permettre de reconnaître D. encore davantage, par le fait même de pouvoir se tenir debout sur le sol qu'Il m'a donné.

On peut comprendre qu'il y a dans la faute des explorateurs un élément lié à l'idolâtrie, car rester en dehors de cette terre, c'est refuser ce lien d'intimité avec D., et donc refuser cette conscience de percevoir D. dans Sa toute puissance.

Le texte reprend les situations d'idolâtrie en montrant que l'erreur est possible et pardonnable. Reconnaître par ignorance la puissance d'un élément est un acte répréhensible mais pardonnable, dans une certaine mesure. Et a contrario, il est gravissime de renier volontairement sous quelque forme que ce soit la toute puissance divine. La Thora décrit les situations d'idolâtrie pour nous permettre de les reconsidérer après la tragédie des explorateurs. D'un côté pour donner l'espoir d'un pardon de l'ignorance. Et de l'autre pour mettre en garde contre toute forme d'hérésie.

Aujourd'hui, les formes d'idolâtrie classiques ont quasiment disparu. Restent les formes d'incroyance qui, pour nous, sont aussi graves. A la fin de la paracha, la mitsva de Tsitsith nous enjoint de ne pas suivre notre cœur. C'est-à-dire d'après nos Sages (Bérakhoth 12b), de ne pas se laisser aller à une vision du monde qui se débarrasserait d'un Tout-puissant, qui oublierait que même le « chaos » est toujours guidé. La racine de Tsistith est proche d'un mot signifiant voir (Rachi sur 15,38). Le Juif apprend à voir, et à attendre de voir.

La vérité : réflexions sur la fonction de la loi

Ce texte a paru dans la revue l'Eclaireur. www.leclaireur.org

par Rav Gerard Zyzek

L'étude d'un passage talmudique concernant le témoignage met en avant la possible coexistence de plusieurs niveaux de vérité pourtant contradictoires. Il en ressort que la notion de vérité n'est pas relative mais qu'elle dépend malgré tout de la situation concrète de chacun.

Lorsque j'ai assisté à la première étude de Guémara de ma vie, j'ai été tout de suite bouleversé par le fait que le travail dont il s'agissait était un travail juridique. J'avais, jusque-là, entendu des études de pensée juive, mais là c'était différent. Autre chose, d'autres horizons.

J'ai éprouvé le sentiment que là, la pensée devenait concrète, réelle, incarnée, que ce que l'on élaborait n'était pas des élucubrations mais aboutissait à ce que je devais vivre dans ma vie, dans mon quotidien. C'est dans ce sens que nous allons aborder la question de la vérité par le biais d'une étude purement talmudique. Le texte que nous allons aborder se trouve dans le Traité Kétoubot du Talmud de Babylone, folio 22b.

Plusieurs données sont nécessaires d'être connues au préalable. Premièrement, l'interdit d'adultère est un interdit grave dans la tradition Juive. Si une femme est mariée et que son mari a disparu, a priori elle ne peut se remarier que si deux témoins viennent attester qu'ils ont vu de leurs yeux que son époux est décédé. En effet, la Tora nous enseigne que dans tout ce qui touche soit le droit civil, soit le droit pénal, soit le droit matrimonial, la base des preuves est le témoignage de deux témoins (Deutéronome 19,15).
L'enseignement de la Guémara (Kétoubot p.22b) est le suivant : « *Deux témoins attestent que le mari de cette dame est décédé, deux autres témoins attestent qu'il est vivant. Dans ce cas elle n'est pas autorisée à se remarier. En revanche, si elle s'est remariée, a posteriori on ne casse pas le mariage.* »

Nous sommes en face d'un cas d'école de deux vérités antagoniques. Comment aborder la vérité d'un fait ? La Tora prend position et nous enseigne : le témoignage concordant de deux personnes adultes, honnêtes, respectueuses des commandements de la Tora, éloignées familialement des personnes intéressées, fera force de loi. Dans le cas qui nous occupe il y a deux groupes de deux témoins et chaque groupe atteste d'éléments antagoniques. Prenons un exemple pour comprendre de quoi nous parlons. Le premier groupe atteste au tribunal qu'il a vu à l'institut médico-légal de telle ville il y a un mois le cadavre du mari de cette dame. Le second groupe atteste qu'il a vu la semaine dernière le mari de cette femme et qu'ils ont joué aux cartes avec lui. Juridiquement, chaque groupe constitue un élément de vérité. Le cas qui nous occupe est un cas célèbre du Talmud qui soulève des débats complexes et profonds. Nous allons essayer de l'aborder de la manière la plus simple.

Nous sommes en face d'un doute fondamental. Comment gérer ce doute : la Tora nous enseigne que lorsqu'un doute touche un interdit de la Tora (ici l'interdit pour une femme mariée de convoler avec un autre homme) nous irons dans le sens de la gravité et cette femme gardera un statut de femme mariée.
Donc, dans le doute elle n'a pas le droit de se remarier et si elle outrepasse cette interdiction ce remariage sera condamnable en pénal comme tout adultère (dans la mesure où un adultère avéré est pénalement condamnable selon les lois de la Tora).
La suite de l'enseignement nous dit que si elle s'est remariée on ne casse pas ce mariage. Le Talmud demande : « Mais comment est-ce possible ? Mais nous venons de dire que dans le doute elle garde son statut juridique de femme mariée donc tout remariage est illicite et nul et non advenu ! »

Le Talmud répond : « Il faudra dire que le cas où a postériori on ne cassera pas le mariage concerne le cas précis où elle s'est remariée avec un des deux témoins qui affirment avoir vu son mari mort. »
Le Talmud revient à la charge : « Mais elle, la femme, elle n'en sait rien ! »

Le Talmud répond : « Nous parlons d'un cas où la femme affirme : » Personnellement je n'ai aucun doute, si mon mari était vivant, il m'aurait donné des nouvelles. Je suis convaincue qu'il est mort » ».
Analysons.

Pour le tribunal rabbinique et pour la société, cette femme a, dans le doute objectif créé par ces deux groupes de témoins qui s'opposent, un statut de femme mariée. Si quelqu'un enfreint ce statut il peut être pénalement condamnable comme tout cas d'adultère. D'un autre côté, si l'un des deux témoins qui atteste qu'il a vu le cadavre du mari épouse cette femme, le tribunal rabbinique ne peut pas s'opposer à lui car il dit qu'il sait. Il est vrai que sa parole n'a pas la capacité de convaincre le tribunal, mais cela n'invalide en rien le fait que lui sait de quoi il parle. De même, si la femme affirme qu'elle est convaincue que son mari est mort et qu'elle donne des arguments à ses dires, quand bien même ces arguments n'ont-ils aucune crédibilité juridique en soi, le tribunal ne peut néanmoins pas s'opposer à sa conviction.

Il y a donc plusieurs niveaux de vérité. Au niveau de la société et du tribunal, vu les données en présence nous pouvons affirmer que cette femme a un statut de femme mariée. Nous parlons ici de statut juridique, c'est-à-dire que nous ne parlons pas de la vraie vérité. Qui peut savoir le vrai ? Le vrai du vrai. D'un autre côté, si un des deux témoins qui ont attesté que le mari était mort épouse cette femme, le tribunal, ou la société, ne peut pas s'opposer à lui car pour lui cette femme est veuve indubitablement.

Plusieurs vérités coexistent, ou plutôt plusieurs niveaux de vérité coexistent.
Ce ne sont pas des vérités relatives, puisque pour le tribunal cette femme a un statut de femme mariée pour lequel on pourrait punir en pénal, ce qui est gravissime.

Nous voulons prouver de ces éléments d'étude talmudique qu'il y a plusieurs vérités, mais qu'il faut redéfinir ce que nous entendons par « vérité ».
Pour les personnes qui n'ont pas de connaissance spéciale du sujet, nous sommes en présence de dépositions de deux groupes de témoins antagoniques, dans le doute la Tora nous dit que cette femme garde son statut de femme mariée. Si quelqu'un enfreint cette décision il transgresse l'interdit d'adultère indubitablement. D'un autre côté, les deux témoins qui affirment avoir vu le cadavre de cet homme ont une expérience concrète du sujet. Certes, ils ne peuvent pas nous convaincre, mais cela n'empêche pas le fait qu'ils savent de quoi ils parlent. Si l'un des deux épouse cette femme, le mariage (a posteriori) est licite. Nous voulons donc déduire d'ici que la vérité n'est pas un concept en soi, mais l'affirmation dans ma vie de ce qui est vrai selon ma situation.

Notre étude peut nous donner une approche concrète de la vision prophétique du roi David dans le livre des Psaumes (85,13) : « La vérité poussera de la terre ». Il n'est pas donné à l'homme d'aborder la vérité comme un absolu mais de prendre au sérieux la capacité qu'a tout un chacun de vivre l'aspect de vérité qu'il lui est donné d'appréhender.

Cette étude du traité Kétoubot peut nous aussi nous ouvrir à la réflexion suivante : Nous voyons ici que la vérité enseignée par le tribunal rabbinique ne se présente pas comme la seule vérité possible. Sa conclusion est vraie pour les personnes qui, comme les juges du tribunal, n'ont pas de connaissance spéciale du sujet. Ceci n'exclut pas que certaines personnes peuvent en savoir plus ou de manière plus précise. Nous vous encourageons amis lecteurs à réfléchir à ce que nous voyons ici : comment est-il possible qu'une instance juridique ne recherche pas le monopole de la vérité ? A moins de déduire d'ici une définition de ce qu'est le droit juif, ce que l'on appelle « la halakha ». La fonction du droit juif n'est pas de gérer la société. Sa fonction est de définir avec précision ce qui m'incombe à moi de vivre. Ce qui m'incombe de vivre n'est pas nécessairement ce qui t'incombe à toi.

La Yéchiva des Étudiants de Paris
11 rue Henri-Murger 75019 Paris – 06 61 42 33 94 – yechdesetudiants@gmail.com – www.yechiva.com

בס"ד

LA YÉCHIVA DES ÉTUDIANTS

Fleg

Keep Rising

Dimanche 6 Juin 2021 de 11h30 à 13h30
sur la péniche HabadBoat
1 quai François Mauriac 75013 Paris

Brunch sur Seine

Tu as entre 18 et 30 ans
et tu veux souffler
de la pression des examens
de fin d'année
viens participer
à un déjeuner convivial
pour jeunes hommes
et jeunes filles pour clôturer
la première saison
du programme
The Talmud Experience!

AU PROGRAMME :

DÉBAT/CONFÉRENCE
Rav Gérard Zyzek
directeur de la Yéchiva des étudirants

" À quoi ressembleront les temps messianiques ? "

INTERVENTION
Mme Isabelle Kabla Langlois
fondatrice de l'école préparatoire E=MC2

" Peut-on concilier hautes études supérieures et vie juive ? "

KEEP RISING
Présentation de l'association étudiante
par son fondateur
Raphaël Kleinman

Talmudexperience
Akiva Zyzek

Informations & inscriptions
Repas Bassari P.A.F. : 10€
Places limitées pour respecter les normes Covid19

Akiva Zyzek : 07 66 61 46 63
Whatsapp : David Scetbon 06 20 34 38 15

LA YÉCHIVA DES ÉTUDIANTS

Fleg

Keep Rising

בס"ד

ÉTUDE POUR JEUNES FILLES ET ÉTUDIANTES DIRIGÉE PAR MADAME HANNA LEVY

HANNA LÉVY

Titulaire d'un Master en philosophie (Mémoire sur le guide des égarés) et d'une formation de professeur de Kodesh, Hanna a enseigné la bible et la pensée juive de nombreuses années au collège et au lycée. Elle a également animé une étude sur texte au centre Fleg.

SÉRIE DE COURS / FORMATION
apprendre à approfondir avec rigueur et sérieux les textes basiques de la Tradition.

Description de l'étude :

- De l'impatience du peuple juif à la faute du veau d'or. Evénement révolu ou permanent de l'histoire juive?
- A travers la lecture du Chapitre 32 du livre de l'Exode et de l'étude de ses commentaires.

Renseignement & Inscription

Akiva 07 66 61 46 63
WhatsApp David 06 20 34 38 15

TOUS LES JEUDIS SOIRS
de 19h à 20h30

en présentiel
au centre Fleg

8 bis Rue de l'Éperon
75006 Paris

Talmudexperience
Akiva Zyzek

PROGRAMME DE LA YÉCHIVA DES ÉTUDIANTS

POUR LA SEMAINE DU 6 JUIN 2021

ÉTUDES EN PRÉSENTIEL ET PAR ZOOM

Pour tout renseignement 07 67 73 21 43

Dimanche 6 Juin	**Étude du Or Hahayim sur la Torah** *pour public masculin* Avec Rav Haim Elbaz	**09h45-11h00**	**ZOOM**
	Étude approfondie du Traité Pessahim *pour public masculin* Avec Rav Gérard Zyzek	**10h00 à 11h30**	**Présentiel**
	The Talmud expérience Étude du traité Baba Kama *au Centre Edmond Fleg* Avec Akiva Zyzek et David Scetbon	**10h00-11h30**	**Présentiel**
Lundi 7 Juin	**Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat** *pour public masculin* Avec Rav Haim Elbaz	**09h00-09h30**	**ZOOM**
	Étude suivie du traité Chabbat *pour public masculin* Avec Rav Yéhiel Klein	**09h30-11h00**	**Présentiel**
	Étude suivie du Traité Kidouchin *pour public masculin* Avec Rav Gérard Zyzek	**13h00-14h00**	**Présentiel**
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama *pour public masculin débutant* Avec Akiva Zyzek	**14h00-16h30**	**Présentiel**
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 1 *pour public masculin* Avec Rav Haim Elbaz	**18h00-20h00**	**ZOOM**
	Étude suivie du Guevouroth Hachem *pour public masculin* Avec Rav Gérard Zyzek	**21h00-22h30**	**Présentiel**
Mardi 8 Juin	**Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat** *pour public masculin* Avec Rav Haim Elbaz	**09h00-9h30**	**ZOOM**
	Étude suivie du traité Chabbat *pour public masculin* Avec Rav Yéhiel Klein	**09h30-11h00**	**Présentiel**
	Étude suivie du Traité Kidouchin *pour public masculin* Avec Rav Gérard Zyzek	**13h00-14h00**	**Présentiel**
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama *pour public masculin débutant* Avec Akiva Zyzek	**14h00-16h30**	**Présentiel**
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 3 *pour public masculin* Avec Rav Haim Elbaz	**18h00-20h00**	**ZOOM**
	Cours sur le livre de Bereshit Avec Julien Darmon	**21h00-22h30**	**ZOOM**
Mercredi 9 Juin	**Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat** *pour public masculin* Avec Rav Haim Elbaz	**09h00-9h30**	**ZOOM**
	Étude suivie du traité Chabbat *pour public masculin* Avec Rav Yéhiel Klein	**09h30-11h00**	**Présentiel**
	Étude suivie du Traité Kidouchin *pour public masculin* Avec Rav Gérard Zyzek	**13h00-14h00**	**Présentiel**
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 2 *pour public masculin* Avec Rav Haim Elbaz	**18h00-20h00**	**ZOOM**
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama *pour public masculin débutant* Avec Akiva Zyzek	**14h00-16h30**	**Présentiel**
	Étude approfondie du Traité Pessahim *pour public masculin* Avec Rav Gérard Zyzek	**20h30-22h30**	**Présentiel**
	Étude tout public sur différents thèmes choisis *pour public mixte* Avec Akiva Zyzek *Partenariat avec l'association Keep Rising*	**20h30-22h30**	**ZOOM**
Jeudi 10 Juin	**Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat** *pour public masculin* Avec Rav Haim Elbaz	**09h00-9h30**	**ZOOM**
	Étude suivie du traité Chabbat *pour public masculin* Avec Rav Yéhiel Klein	**09h30-11h00**	**Présentiel**
	Étude suivie du traité Makot *pour public masculin* Avec Sébastien Berger	**13h00-14h00**	**Présentiel**
	Étude suivie du Traité Kidouchin *pour public masculin* Avec Rav Gérard Zyzek	**13h00-14h00**	**Présentiel**
	Étude suivie et approfondie du traité Baba kama *pour public masculin débutant* Avec Akiva Zyzek	**14h00-16h30**	**Présentiel**
	Étude suivie du traité Chabbat chapitre 2 *pour public masculin* Avec Rav Haim Elbaz	**18h00-20h00**	**ZOOM**
	Nouveauté à la Yéchiva des Etudiants !! Pour jeune fille et étudiante ! Apprendre à approfondir avec rigueur et sérieux les textes de la traditions. Avec Mme Hanna Levy	**19h00-20h30**	**Présentiel**
Vendredi 11 Juin	**Cours de Michna Beroura sur les Halakhot Chabbat** *pour public masculin* Avec Rav Haim Elbaz	**09h00-09h30**	**ZOOM**

La Yéchiva des Étudiants de Paris

11 rue Henri-Murger 75019 Paris – 06 61 42 33 94 – yechdesetudiants@gmail.com – www.yechiva.com